

APPEL A PROJETS 2019

Cahier des charges

« Favoriser l'accès à l'éducation des enfants en difficulté »

Territoires concernés :

- France : Provence Alpes Côte d'Azur
- Liban : toutes régions confondues

Date limite d'envoi des candidatures : 9 mars 2019

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Fondation

exclusivement par le biais de son site internet

- **Associations en France - région PACA :**
 - dépôt des candidatures en français : <http://projets-fondation.cma-cgm.com/fr>
- **Associations au Liban :**
 - dépôt des candidatures en français : <http://projets-fondation.cma-cgm.com/fr>
 - dépôt des candidatures en anglais : <http://projets-fondation.cma-cgm.com/en>

1. Présentation de la Fondation d'entreprise CMA CGM

Créée en 2005, la Fondation d'entreprise CMA CGM a pour vocation de venir en **soutien à l'enfance fragilisée**. Elle intervient en région Provence Alpes Côte d'Azur et au Liban, en soutenant les actions des organisations à but non lucratif qui répondent aux objectifs suivants :

- Encourager le développement personnel des enfants en situation de handicap ;
- Améliorer le quotidien des enfants malades ;
- Promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes issus de milieux défavorisés.

La Fondation décerne également chaque année un Prix à deux associations, l'une française et l'autre libanaise, pour leur action sociale et humanitaire auprès des enfants.

Enfin, elle mobilise l'expertise maritime du Groupe CMA CGM à travers une vaste opération de transport humanitaire au profit des ONG Médecins Sans Frontières, Action contre la Faim et la Croix Rouge Française.

Plus de 200 associations et organismes à but non lucratif ont ainsi bénéficié d'une aide financière de la Fondation d'entreprise CMA CGM depuis sa création.

2. Thématique de l'appel à projets : Favoriser l'accès à l'éducation des enfants en difficulté

Parmi les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, le numéro 4 appelle à « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité [...] », pourtant, d'après l'UNESCO, en 2015 et dans le monde, 264 millions d'enfants et de jeunes en âge d'être scolarisés, dans l'enseignement primaire ou secondaire, ne l'étaient pas. Selon les projections, 25 millions de ces enfants ne mettront jamais les pieds dans une salle de classe. La Fondation a donc choisi de soutenir en 2019 les associations œuvrant pour l'inclusion et l'équité scolaire des enfants fragilisés.

L'inclusion consiste à surmonter les obstacles qui limitent la présence, la participation et la réussite d'apprenants. L'équité consiste à veiller à ce qu'il y ait un souci de justice, de sorte que l'éducation de tous les apprenants soit considérée comme ayant la même importance.

Pour l'année 2019, les aides financières seront octroyées par le biais d'un appel à projets visant à favoriser l'accès à l'éducation des enfants en difficulté à travers les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités scolaires
- Favoriser l'accès aux apprentissages fondamentaux à travers le maintien ou le rétablissement d'un cadre scolaire.
- Aider les enfants et jeunes à retrouver confiance en eux, à s'accomplir et devenir autonomes.
- Réconcilier les enfants et jeunes avec l'école et développer la persévérance scolaire.
- Prévenir la sortie du système scolaire et l'isolement social des enfants et jeunes.
- Lutter contre toutes sortes de stéréotypes dans les choix d'orientation.
- Faire découvrir les métiers et le monde de l'entreprise.
- Faciliter l'accès à l'enseignement des jeunes méritants.
- Engager les jeunes dans des actions citoyennes.
- Favoriser le développement numérique comme moyen pour redonner l'envie d'apprendre aux jeunes.
- Faciliter l'acquisition d'équipements permettant l'amélioration du cadre de vie dans les lieux d'accueil éducatifs.

3. Eligibilité des projets

La Fondation d'entreprise CMA CGM examine uniquement les projets :

- s'inscrivant dans la **thématique** de l'appel à projets 2019 exposée ci-dessus,
- mis en place dans les **territoires d'intervention** de la Fondation (Région PACA en France, et Liban)
- ayant fait l'objet du dépôt d'un **dossier complet** avant la date limite de candidature.

• Porteurs de projet

La Fondation examine exclusivement des projets proposés et mis en œuvre par des **organismes à but non lucratif d'intérêt général**, essentiellement des associations.

- *Les projets émanant de particuliers ou concernant des individus ne sont pas éligibles.*

• Territoire

L'appel à projets concerne **exclusivement** des actions mises en œuvre :

- En **France** : dans la **région Provence Alpes Côte d'Azur** uniquement ;
- Au **Liban** : sur l'ensemble du territoire libanais.

• Public cible

Les bénéficiaires des projets sont **des enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans marginalisés dans le système éducatif**, présentant **une ou plusieurs caractéristiques suivantes** :

- Scolarisés dans un établissement classé en Zone d'Education Prioritaire, issus de zones urbaines sensibles, vivant en milieu rural isolé, placés par l'Aide Sociale à l'Enfance, en difficultés sociales, familiales et/ou scolaires.
- Atteints de longue maladie, de maladie chronique, de maladies orphelines ou maladies rares ; d'enfants victimes de traumatismes (guerre, maltraitance, abus sexuels...), présentant des troubles psychiques.
- Atteints d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

• Dépenses éligibles

- Le soutien financier peut concerner des **dépenses d'investissement et d'équipement** : acquisition de matériel, équipements, véhicules, mobilier, aménagement de locaux etc.
- La Fondation peut financer des **frais de fonctionnement liés au projet à hauteur de 20% du budget global du projet**.
- Les projets doivent faire l'objet de **co-financements**.
- La Fondation privilégie les projets mobilisant une **aide concrète** à destination des enfants.

• La Fondation ne peut soutenir les demandes suivantes :

- Les projets individuels (formations, frais de scolarité ...).
- Les projets de voyages d'échanges et de rencontres entre jeunes/étudiants.
- Les séjours humanitaires.
- Les manifestations ponctuelles (forums, salons, festivals, galas, expositions, conférences...).
- Les activités sportives.

- Les événements spécifiques (colloques, conférences, manifestations culturelles, etc.)
- Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non lié au projet financé)
- Les investissements immobiliers,
- Les besoins en trésorerie.

4. Sélection des projets

- **Critères de sélection**

La Fondation d'entreprise CMA CGM privilégie les projets :

- Répondant à des besoins non couverts,
- Ayant un caractère innovant,
- Favorisant l'autonomie et l'intégration sociale des enfants ou des jeunes.

- **Montant de l'aide financière**

Une demande de subvention ne peut excéder un montant de 20 000 €.

Le montant de l'aide est déterminé par la Fondation en fonction des besoins, de l'ampleur de chaque projet, du budget prévisionnel et du nombre de candidatures retenues.

Le nombre d'aides financières attribuées dépend de la qualité des projets reçus et des ressources annuelles de la Fondation d'entreprise. Le Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise CMA CGM se réserve tout droit en la matière.

- **Dates de mise en œuvre du projet**

Les projets aidés par la Fondation n'excéderont pas une durée d'un an et devront être entièrement réalisés avant la fin 2020.

- **Processus de sélection**

Les **dossiers de candidature** sont instruits par les services de la Fondation d'entreprise CMA CGM qui éliminent les dossiers incomplets ou ne répondant pas au cahier des charges. La Fondation étudie les projets au regard des problématiques traitées, de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur efficacité (rapport qualité / coût). En fonction de ces critères, la Fondation effectue une **présélection** et émet un avis à destination du Conseil d'administration.

- Le **bureau de la Fondation à Beyrouth** est l'interlocuteur des associations intervenant au Liban, et effectue l'instruction de ces dossiers. Elle pourra être contactée par email par les candidats basés au Liban pour toute demande d'informations complémentaires sur l'appel à projets.

Email : fondation@meritsal.com

- Le **siège de la Fondation à Marseille** est l'interlocuteur des associations intervenant en région Provence Alpes Côte d'Azur, et effectue l'instruction de ces dossiers. Il pourra être contacté par email par les candidats basés en France pour toute demande d'informations complémentaires sur l'appel à projets.

Email : fondation@cma-cgm.com

Les dossiers présélectionnés sont transmis pour étude au **Conseil d'administration** de la Fondation. Le Conseil d'administration se réunit, sélectionne les projets et fixe les aides financières attribuées.

Les porteurs de projets retenus **sont avertis par email du résultat de la sélection** effectuée par la Fondation.

Une **convention** est transmise par la Fondation et signée avec les porteurs de projets retenus. Cette convention fixe les modalités d'attribution de l'aide financière et les engagements du porteur de projet, notamment en termes de suivi et d'évaluation du projet (justificatifs à apporter, rapport final etc.).

- *A tout moment de la procédure de sélection, la Fondation se réserve le droit de contacter les candidats pour leur demander des précisions, des informations ou des pièces complémentaires sur les dossiers présentés.*

- **Planning de l'appel à projets 2019**

• Lancement de l'appel à projets :	Lundi 10 décembre 2018
• Date limite de dépôt des dossiers :	Vendredi 9 mars 2019
• Etude et préselection des dossiers :	Mars à début juin 2019
• Communication des résultats aux candidats :	Fin juin 2019
• Signature des conventions et versement des contributions financières :	Eté 2019

5. Pièces à joindre

NB : toutes les pièces de votre dossier doivent être déposées en version électronique sur la plateforme de dépôt des dossiers

- **A propos de votre candidature**

- Le dossier de candidature accessible en ligne, dûment rempli
- La déclaration de candidature signée par le responsable de votre organisation (téléchargeable en ligne)

- **A propos du projet**

- Le budget prévisionnel et le plan de financement global du projet précisant les subventions acquises et demandées (téléchargeable en ligne)
- Le budget prévisionnel détaillé des affectations de la subvention sollicitée auprès de la Fondation (téléchargeable en ligne)

NB : si votre projet est retenu, nous vous demanderons de nous faire parvenir **deux devis de fournisseurs différents** dans le cas de fourniture de biens et de services.

- **A propos de votre organisation**

Pour la France :

- Les statuts de l'organisation, un récépissé de déclaration à la Préfecture et une photocopie de la parution au journal officiel

Pour le Liban :

- Les statuts de l'organisation ; la date et le numéro d'enregistrement auprès du ministère de l'intérieur

Pour tous les candidats :

- La composition du Conseil d'Administration
- Le dernier rapport d'activité de l'organisation
- Le dernier bilan financier de l'organisation.
- Le budget prévisionnel de l'organisation pour l'année en cours, en séparant fonctionnement et investissement.
- Les coordonnées bancaires (Relevé d'Identité Bancaire) du compte sur lequel le virement sera fait en cas d'obtention de la subvention
 - pour le Liban, communiquer de manière préférentielle un compte en Euros ou en Dollars.
- Le cas échéant, des lettres de recommandation.

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être instruit.